

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** LARVAPREN 5 EC

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** FR-2020-0057

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0012845-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

LARVAPREN 5 EC
----------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	EDIALUX
	Adresse	ZA MACON EST 01750 REPLONGES France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2020-0057	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0012845-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	14/12/2020	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	04/12/2030	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Babolna Bio Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Szallas utca 6 1107 Budapest Hongrie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Köves J. u 6 2943 Bábolna Hongrie

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1386 - (S)-méthoprène
<b>Nom du fabricant</b>	Babolna Bio ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Szallas utca 6 1107 Budapest Hongrie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Szallas utca 6 1107 Budapest Hongrie

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		6,42
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, Isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Substance non active		918-481-9	83,67
Acide benzènesulfonique, dérivés en 4-C10-C14, sels de calcium	Benzenesulfonic acid, 4-C10-14-alkyl derivs., calcium salts	Substance non active	90194-26-6	290-635-1	4,32
2-Methylpropan-1-ol	2-methylpropan-1-ol	Substance non active	78-83-1	201-148-0	2,02

### 2.2. Type de formulation

CE - Concentré émulsionnable
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	<p>Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p>
--------------------------	--

## Conseils de prudence

<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Porter .</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....</p> <p>NE PAS faire vomir.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Éliminer le dans</p>
---

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Puces

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Insecticide
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Ctenocephalides spp Nom commun: puces Stade de développement: Larves Insectes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur Pour le traitement des zones où les larves de puces peuvent se développer et où des imagos sont visibles, dans les lieux de repos des animaux domestiques, sur les tapis et les meubles rembourrés.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation (applicateur manuel) Description détaillée:  Mélanger 5 mL de concentré du produit avec de l'eau jusqu'à un total de 5 L (dilution = 0,1% (1:1 000)). 5 litres de solution suffisent pour traiter 100 m <sup>2</sup> de surface.

	<p>Pulvériser le mélange aux endroits où les larves de puces se développent et où les imagos sont visibles (l'emplacement des imagos est une indication de l'emplacement des larves de puces).</p> <p>Effet résiduel de 12 semaines.</p> <p>Maximum 4 applications du produit par an.</p>
<p><b>Taux et fréquences d'application</b></p>	<p>Taux d'application: 5 mL de concentré du produit avec de l'eau jusqu'à un total de 5 L (dilution = 0,1% (1:1 000)). 5 litres de solution suffisent pour traiter 100 m<sup>2</sup> de surface. Dilution (%): 0.1 Nombre et fréquence des applications: Mélanger 5 mL de concentré du produit avec de l'eau jusqu'à un total de 5 L (dilution = 0,1% (1:1 000)). 5 litres de solution suffisent pour traiter 100 m<sup>2</sup> de surface.</p> <p>Pulvériser le mélange aux endroits où les larves de puces se développent et où les imagos sont visibles (l'emplacement des imagos est une indication de l'emplacement des larves de puces).</p> <p>Effet résiduel de 12 semaines. Maximum 4 applications du produit par an.</p>
<p><b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b></p>	<p>Professionnel</p>
<p><b>Dimensions et matériaux d'emballage</b></p>	<p>Bouteille opaque en PEHD ou COEX PEHD/PA : 100, 200, 250, 300, 500, 750, 1000mL. Bidon opaque en PEHD ou COEX PEHD/PA : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 L</p>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### **4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Avant de préparer la solution de travail, bien agiter le concentré et refermer la bouteille une fois que la quantité requise est mesurée.
- Le produit dilué ne doit pas être stocké.
- Agiter la solution de temps en temps pendant le traitement ou après une plus longue position debout.
- Il est recommandé de faire une application d'essai sur une zone peu visible. Ceci est particulièrement important lors du traitement des tapis et des tissus d'ameublement.
- Lorsqu'il est utilisé sur des surfaces très poreuses (comme la brique, le plâtre, le ciment, etc.), l'efficacité peut être réduite.
- Le nettoyage et le passage sur les surfaces traitées peuvent réduire l'efficacité résiduelle.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Une élimination complète des insectes nuisibles dans les zones infestées doit être recherchée.
- Un traitement complémentaire utilisant des produits adulticides à effet rapide peut être nécessaire pour obtenir un contrôle immédiat des puces adultes déjà émergées.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas utiliser le produit en continu.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Ne pas appliquer dans les bâtiments d'animaux d'élevage destinés à la consommation.
- Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons ou encore d'ustensiles susceptibles d'entrer directement en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons ou des animaux.
- Ne pas appliquer directement sur les humains, les animaux domestiques, les plantes et le linge de lit.
- Assurer une ventilation adéquate pendant l'application.
- Porter des gants, une combinaison (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection pendant la manipulation du produit.
- Les personnes et animaux ne doivent pas être en contact avec les surfaces traitées jusqu'à un séchage complet.
- Après le traitement, la réentrée peut s'effectuer après séchage complet et une ventilation complète.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Stocker à l'abri de la lumière, dans un endroit ventilé, à une température ne dépassant pas 30 °C.
- Protéger du gel
- Durée de conservation : 4 ans.
- Tenir hors de portée des enfants.

## **6. Autres informations**